BULLETIN TRIMESTRIEL DU SYNDICAT
NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS
DU SECOND DEGRE (SNES-FSU)
SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BLD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53 Fax : 04 97 11 81 51.
ADR. ÉLECTRONIQUE : s3nic@snes.edu
CM Marseille Gambetta 25168640
PERIODIQUE INSCRIT A LA COMMISSION
PARITAIRE DU 3/8/2000
SOUS LE N° 0905S05550 ISSN : 1152 9954
DIRECTION DE LA PUBLICATION :
ANDRE IPERT
PRIX AU N° 1 euro, ABONNEMEMT 3 euros
IMPRIMERIE SPECIALE SNES

nice snes

N° 192
AOÛT 2006

P.2 - 4 ACADÉMIE

Secrétariat académique élu en mai 2005

Richard Ghis
Secrétaire général
Mathématiques
Clg la Peyroua, Le Muy

Corinne Gioanni
Secrétaire générale adjointe
Lettres modernes
Lyc E. d'Orves, Nice

Eric Michelangeli
Secrétaire général adjoint
Histoire-Géographie
Lyc Calmette, Nice

Jean-Pierre Laugier
Secrétaire général adjoint
S.V.T.
Lyc Parc Impérial, Nice

Gilles Depresle
Trésorier
Mathématiques
Lyc Augier, Nice

Gyslaine Dahon
Secrétaire administrative
Mathématiques
Lyc Matisse, Vence

Maguy Fache
Secrétaire départementale 83
Lettres classiques
Clg du Fenouillet, La Crau

Jean-Paul Clot
Secrétaire départemental 06
Histoire-Géographie
Lyc Tocqueville, Grasse

Maryvonne Guigonnet
Secrétaire départementale adjointe 83
Lettres modernes
Clg Cousteau, La Garde

Alain Galan
Secrétaire départemental adjoint 06
Technologie
Clg Vallées du Paillon, Contes

Julie Bagge
Philosophie
ZRAM1, Lyc Apollinaire, Nice

Pierre-Fabrice Giovanazzi
Histoire-Géographie
Lyc E. d'Orves, Nice

Responsables, combatifs, porteurs de propositions

En cette période de rentrée, l'école bénéficie d'une couverture médiatique appréciable, mais cela risque de ne pas se poursuivre dans les semaines à venir. Pourtant de nombreuses échéances vont modeler pour plusieurs années notre système éducatif et nos métiers, qu'i s'agisse du budget catastrophique de l'année 2007, de la mise en œuvre à marche forcée de la loi Fillon, ou des prochaines élections législatives et présidentielles. Le SNES avec la FSU et les autres organisations syndicales, lycéennes et étudiantes, avec le soutien des fédérations de parents d'élèves, ont d'ores et déjà proposé d'agir dans l'unité pour dénoncer les conditions de cette rentrée. Nous exigeons un budget qui place l'éducation au rang de priorité nationale, c'est la réponse prioritaire aux questions qui traversent notre profession et la société et qui concernent particulièrement la jeunesse : émeutes dans les banlieues l'automne dernier, questions de formation posées par toute la jeunesse lors du mouvement contre le CPE ...

À travers la victoire du mouvement anti-CPE, le mouvement syndical a fait la preuve de son efficacité quand il sait être uni dans l'action. Mais il faut aussi que le syndicat puisse peser au quotidien et à tous les niveaux, du ministère aux établissements. Cela nécessite une syndicalisation importante de la profession et une vie syndicale organisée dans chaque établissement.

L'année qui s'ouvre, sera aussi, de ce point de vue, importante, puisque la FSU et le SNES tiendront leurs congrès. Chaque syndiqué est invité à participer activement à toutes les étapes de la vie démocratique du syndicat et de la fédération (débats, orientations à prendre, votes internes, choix des directions syndicales) pour construire ensemble nos revendications.

Conseil Syndical de Rentrée
Lycée Costebelle, Hyères
Vendredi 8 septembre
Chaque établissement doit être représenté

Participer au débat, c'est aussi un moyen d'agir et de peser pour obtenir une autre politique éducative pour nos élèves et d'autres conditions de travail au quotidien.

Dès le mercredi 6 septembre, dans l'unité syndicale, nous appelons chacun d'entre vous à participer à une journée nationale d'action. C'est une première étape avant une grève unitaire dès le mois de septembre et vers une nécessaire action d'envergure dans la fonction publique face aux annonces budgétaires inacceptables en termes de suppressions de postes, de rémunération, de précarité.

Au bout du compte s'engage notre responsabilité face à la disparition programmée des services publics, garants d'égalité et de lien social.

Richard Ghis
Nice, le 13 juillet 2006

Grève unitaire en septembre

Pourquoi se syndiquer ? Pourquoi au SNES ?

Défense individuelle des syndiqués et des collègues dans toutes les opérations qui concernent la carrière (affectations, promotions,changement d'échelon, hors-classe, notation administrative, congé formation, réadaptation, congé maladie,…) et l'exercice quotidien du métier dans l'établissement (conditions de service, conflits avec la hiérarchie, dignité professionnelle, respect des statuts…)

Défense collective des syndiqués, des collègues et du service public : établissement et respect par l'administration de règles communes de gestion des carrières, équitables et transparentes.
Se battre pour améliorer les conditions d'exercice du métier, c'est défendre les conditions d'étude de nos élèves en leur assurant sur la totalité du territoire le plus grand choix possible de formations permettant la qualification.

Se battre pour améliorer les conditions d'exercice du métier, c'est défendre un enseignement et un encadrement éducatif de qualité pour les élèves en exigeant des recrutements d'enseignants, de CPE, de Co-Psy, Assistantes sociales, Infirmier-e-s hautement qualifié-e-s, en nombre suffisant par des concours nationaux, c'est lutter contre la précarité de plus en plus présente dans nos établissements. C'est exiger pour tous un salaire digne.

Se battre pour améliorer les conditions d'exercice du métier, c'est revendiquer pour les Vies Scolaires des étudiants-surveillants. C'est prendre en compte les besoins des établissements par la création de nouveaux emplois statutaires (Tice,…).

Se syndiquer au SNES, syndicat majoritaire, c'est construire dans le pluralisme et la démocratie par le biais de réunions et de stages ouverts à tous les syndiqués des positionnements sur tous les aspects du métier (carrières, contenus, fonctionnement des établissements), sur le rôle des services publics, sur les alternatives sociales et économiques que le syndicat et la profession souhaitent porter.

Se syndiquer au SNES, c'est devenir un citoyen informé, conscient des enjeux sociaux et économiques, qui par l'action collective et unitaire peut faire entendre sa voix.

Les valeurs du SNES

Humanisme
Transformation sociale par la démocratisation de l'Ecole
Laïcité
Refus des discriminations
Défense des libertés
Solidarité
Regard sur le monde

Intégrité
Efficacité
Combattivité
Syndicalisme unitaire et revendicatif
Porteur de propositions

Indépendance
Pluralisme
Positionnements élaborés démocratiquement
Informations transparentes et complètes

Respect de nos métiers et de nos qualifications
Restaurer l'image de nos métiers
Faire connaître à l'extérieur la réalité de nos métiers

Le poids du SNES

Syndicat majoritaire reconnu par la profession à l'occasion des élections professionnelles

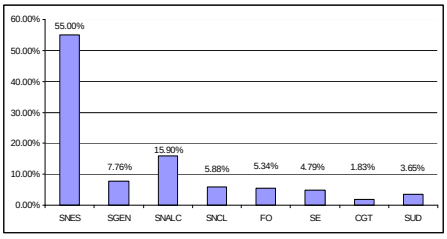

Académie de Nice – Elections professionnelles du 6 décembre 2005

Syndicat présent dans tous les établissements au travers de ses 70 000 adhérents et son millier de militants. Il n'y a pas de permanents au SNES. 95% des recettes du SNES sont constituées par les cotisations des syndiqués, le reste provenant de la publicité faite dans les publications syndicales

Syndicat membre fondateur de la FSU, membre de l'Internationale de l'Education, membre fondateur d'Attac, participant activement aux forums sociaux locaux, européens et mondiaux.

Cotisation syndicale : 66% de réduction d'impôt

Le SNES et les syndicats de la FSU

Le SNES est syndicat fondateur de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) en avril 1993.
La FSU apparaît comme une des rares fédérations dont le nombre de syndiqués augmente régulièrement. Elle regroupe des syndicats de l'Education, de la Recherche, de la Culture, de la Justice, de l'Agriculture, des collectivités territoriales,…

Dans l'Education la FSU est constituée du SNES, du SNEP (EPS), du SNUEP (lycées professionnels), du SNUipp (1er degré), du SNESUP (supérieur et iufm), du SNASUB (administratifs), du SNUAS-FP (assistant-e-s sociaux-les),du SNICS (infirmier-e-s) ,de l'UNATOS (tos), du SNETAP (enseignement agricole), du SNUPDEN (chefs d'établissements), du SNPI (Inspecteurs).

Remplacements, décharges : continuons à préserver nos métiers

Le dépôt d'un préavis de grève reconductible depuis le 1er janvier 2006, le refus clairement affiché des collègues ont fortement pesé dans l'échec des remplacements de Robien. Les chefs d'établissement n'ont pas utilisé le pouvoir de réquisition qui leur est octroyé par la loi Fillon. C'est une victoire du syndicat qui a su mettre en mouvement la majorité de la profession. Pour autant, il nous faut collectivement rester vigilants : le ministre ne peut afficher qu'un bilan négatif de ce dispositif scandaleux, et il pourrait vouloir passer en force. Restons mobilisés pour faire durer cette victoire contre le «travailler plus pour être payer plus» et la dégradation de notre métier. Forts de ce succès refusons toute dénaturation concernant les décharges statutaires (1ere chaire, labo, ...) instaurées par les décrets de 1950. S'ils doivent être réexaminés, ce n'est certainement pas pour une régression des droits acquis et avec l'unique objectif de faire des économies, mais bien pour une meilleure prise en compte des évolutions de nos conditions de travail. Refusons collectivement toute dégradation et exigeons tous ensemble avec le SNES des améliorations indispensables de nos conditions de travail.

Oui au travail en équipe, non au conseil pédagogique

Le conseil pédagogique, imposé par la loi Fillon, doit être mis en place à la rentrée. Il constitue une nouvelle structure qui pourrait entraver la liberté pédagogique puisqu'il sera porteur de propositions en matière de pratiques, de modes d'évaluation et traitera de questions en rapport avec l'évaluation, la carrière, la formation continue et les conditions de service et d'emploi des enseignants. Le chef d'établissement en sera le président et c'est lui qui choisira les membres de ce conseil pédagogique qui instaure de fait une nouvelle hiérarchie intermédiaire.
Si le travail en équipe peut être fructueux, celui-ci doit émaner des principaux acteurs que sont les enseignants et ne doit en aucun cas être piloté par de nouveaux « petits chefs » qui imposeraient leur vision à d'autres.
Le Snes appelle les enseignants à s'opposer à la mise en place du conseil pédagogique et rappelle que dans les établissements scolaires, le travail en équipe, les coordinations existent déjà et que toute la communauté éducative fonctionne en bonne intelligence sans avoir besoin d'être surveillée, aiguillée strictement dans ses choix de fonctionnement pédagogiques et administratifs.

Noter la « vie scolaire »

Dans le futur Brevet des collèges apparaîtra une note de vie scolaire sur proposition du professeur principal et après avis du CPE. Cette note devra évaluer l'assiduité de l'élève, sa participation à la vie de l'établissement, le respect du règlement intérieur ou encore l'obtention de l'ASSR. L'évaluation du comportement de l'élève, évaluation plutôt difficile à faire (un élève délégué pourrait ainsi voir sa note ramenée à 10 parce qu'objectivement il s'investit dans la vie de l'établissement même s'il est quelque peu agité), sera ainsi mis sur le même plan que n'importe quelle discipline.
Au-delà du Brevet, M. de Robien a voulu que la note « vie scolaire » soit étendue aux 4 niveaux du collège comme si elle était une solution miracle face à l'absentéisme et à l'indiscipline et comme si les personnels de l'Education Nationale ne sanctionnaient pas déjà les manquements au règlement, l'indiscipline.... Les élèves en décrochage scolaire vont-ils vraiment être transformés par une mauvaise note de plus ?
Ce dispositif, avec sa suite de critères subjectifs et locaux, va faire porter l'essentiel de la responsabilité de la notation sur le professeur principal (or jusque-là toute décision était assumée par l'ensemble du conseil de classe) et sur le CPE.
Il est important de faire le point sur le sujet à la rentrée et d'en débattre avec l'ensemble de la communauté éducative. Proposer une telle note ne résoudra pas les problèmes vécus au quotidien dans les établissements mais risque bien de dénaturer les missions, déjà complexes, des professeurs principaux et des CPE.

Qui joindre au SNES de Nice ?

Secrétariat général : Richard Ghis

Secrétaires généraux adjoints : Corinne Gioanni, Jean-Pierre Laugier, Eric Michelangeli

264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : 04-97-11-81-53 - Fax : 04-97-11-81-51 - Mel : s3nic@snes.edu

Emploi : emploi@nice.snes.edu
toutes questions individuelles ou collectives concernant les mutations, les affectations, les rémunérations, les traitements, les promotions, les carrières....
***Coordination* : Jean-Pierre Laugier, Eric Michelangeli**
Agrégés : Eric Michelangeli, Julie Bagge
Certifiés : Jean-Pierre Laugier, Pascal Chaumard
PEGC : Annette Ranvin
TZR : Julie Bagge
Stagiaires IUFM : Christophe Ricerchi, Didier Gode, Fabien Benezech
MA/Contractuels/Vacataires : Jean-Louis Innocenti
Copsy : Christine Della Sudda
CPE : Gael Bécette
MI-SE/AE/AED/AVS : Solange Actis
Retraités : Claude Schmidt
Mutations : Pascal Chaumard
muts@nice.snes.edu
Personnels en difficulté : Jean-Luc Bruyas
Protection sociale : Pierre-Fabrice Giovanazzi
Salaire, indemnités,... : Richard Tajasque

Politique scolaire : polscol@nice.snes.edu
***Coordination* : Corinne Gioanni**
Lycées : Lucien Abraini, Georges Serra
Collèges : Alain Galan, Maguy Fache
Région : Lucien Abraini
IUFM : Christophe Ricerchi, Didier Gode, Fabien Benezech

Droits et libertés : liber@nice.snes.edu
Julie Bagge, Maryvonne Guigonnet

Formation syndicale :
Corinne Gioanni, Serge Muller, Maryvonne Guigonnet, Jean-Paul Clot, Benoît Casal

Observatoires, contenus, pratiques :
Corinne Gioanni, Benoît Casal, Jean-Luc Bruyas

Trésorerie, Syndicalisation, Administratif : tresorerie@nice.snes.edu
Gilles Depresle, Serge Muller, Dominique Gugole, Gyslaine Dahon

SNES Alpes-Maritimes
264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : 04-97-11-81-52 - Fax : 04-97-11-81-51 - Mel : s2-06@nice.snes.edu
Secrétaire : Jean-Paul Clot
Secrétaire adjoint : Alain Galan

SNES Var
Le Clos Fleuri, 335, avenue des Dardanelles, 83100 Toulon - Tel : 04-94-92-36-77 - Fax : 04-94-24-53-30 - Mel : s2toulon@wanadoo.fr
Secrétaire : Maguy Fache
Secrétaire adjointe : Maryvonne Guigonnet

TZR : soyez vigilant-e-s !

Si vous n'avez pas obtenu d'affectation annuelle (AFA) ni en juillet ni en août, vous allez être amenés à faire des remplacements de courte et moyenne durée. Attention, vous ne devez prendre les élèves en responsabilité que si vous êtes en possession d'un arrêté rectoral. L'administration a pris l'habitude de produire des arrêtés antidatés (au 1er septembre) afin de ne pas payer les indemnités (ISSR) auxquelles vous avez droit si vous sortez de votre établissement de rattachement. Soyez vigilant-e et modifiez systématiquement la date de l'arrêté si elle ne correspond pas au jour où vous en prenez connaissance.

Rentrée 2005 = - 5640 postes
Rentrée 2006 = - 2083 postes
Rentrée 2007 = - 5212 postes
- 12935 postes

STOP !

Faire le point des conditions de rentrée dans les établissements le jour de la pré-rentrée lors de l'heure d'information syndicale ou en AG est indispensable

Le mercredi 6 septembre

Demandons des comptes à nos députés
Contestons la politique éducative du gouvernement
Refusons la précarité
Faisons avancer nos propositions

RASSEMBLEMENTS

à NICE à 16h

devant la permanence du député-ministre-président ESTROSI, 56 bld Montel à Nice

à TOULON à 14 h 30

à la Préfecture, avec audience en Préfecture, suive de deux audiences : IA et député LEVY

à l'appel des organisations syndicales FSU , FAEN, FERC-CGT, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation de la FCPE, des organisations étudiantes.